



CONDITIONS GENERALES

1. Conditions, prestations et règlements

Au-delà de 5 jours, sur devis et disponibilité.

Jour d'entrée est compté quel que soit l'heure d'arrivée et jour de sortie non compté si le chien part le matin avant 10h.

Sur rendez-vous heure d'arrivée et départ, afin de préparer au mieux son habitat entre 2 chiens.

10€ par heure supplémentaire et par chien (comme à la crèche pour les enfants). Tolérance 45 minutes ; si le chien n'est pas récupéré à l'heure prévue et non prévenu, (cas pension ou garderie), ce sera automatiquement facturée au tarif en vigueur.

Une première visite est recommandée.

Prestations incluses :

Hébergement - Surveillance et soins d'hygiène de base (brossage si demandé par le propriétaire afin de maintenir le pelage en bon état et détecter d'éventuels parasites ou blessures) ainsi que suivi de son traitement médical s'il y a - Parc détente UZY (1400 m²) avec d'autres chiens, minimum 1 heure.

Le pensionneur s'engage à accueillir le chien dans un cadre familial sécurisé avec un maximum de 6 chiens en même temps. (2 de la même famille dans un parc).

Le chien sera logé, nourri (alimentation obligatoire fournie par le propriétaire du chien) et surveillé durant tout son séjour.

Règlement par virement pour la réservation : El - Marylène Vincenot

IBAN FR76 1080 7004 1162 5219 0399 779 – BP Bourgogne Franche Comté

50 % d'acompte à la réservation, le solde dès l'arrivée du chien. Carte bancaire possible pour le solde.

Tout retard de récupération du chien pourra être facturé au tarif en vigueur noté sur ce contrat

Le propriétaire du chien s'engage à respecter les dates prévues ainsi que les horaires prévus.

En cas de départ anticipé, aucun remboursement ne sera effectué.

Si le propriétaire ne vient pas récupérer son chien à la date prévue (sans avoir prévenu au préalable le pensionneur), celui-ci pourra être considéré comme un abandon.

Le pensionneur se réserve le droit de le signaler à la Gendarmerie et à la Fourrière.

2. Santé, responsabilité et comportement

Le pensionnaire décline toute responsabilité en cas de maladie non déclaré - Comportement agressif non signalé - Une fugue due à une information incorrecte.

Etat de santé/hygiène du chien : A l'arrivée, le chien doit être en bonne santé. Si le chien présente des signes tels que vomissements, diarrhées, fièvre, toux, le pensionneur se réserve le droit de le refuser.

Sociabilité absolue avec les humains et ses congénères exigée. Aucun comportement de protection de ressources accepté - Mâle non castré accepté sous réserve d'un comportement adapté. Femelle en période de chaleur non acceptée. Attention, chien catégorisé 1 et 2 non accepté.

Le pensionneur se réserve le droit de refuser ou d'interrompre la pension si le chien présente : Agressivité dangereuse - stress extrême - Comportement incompatible avec la structure - dans un de ces cas, le propriétaire devra récupérer son chien immédiatement.

Carnet de santé à jour, identification, vaccins à jour, CHPPIL, toux du chenil, certificat de stérilisation, ...



3. Alimentation obligatoire, fournie par le propriétaire

Adaptée en quantité suffisante durant toute la durée du séjour, en cas de rupture de nourriture imputable au propriétaire, le pensionneur fournira une alimentation adaptée au frais du propriétaire soit pour 10€ par jour. Ceci afin d'éviter tout changement alimentaire et troubles digestifs pour le bien-être de l'animal.

4. Valise du toutou

Afin que votre chien soit rassuré et retrouve ses repères. Vous pouvez apporter jouet, doudou, couffin, ses friandises préférées, carnet de santé, collier plat, laisse, longe, harnais, le tout en bon état.

5. Assurances et responsabilités

Le pensionneur dispose d'une assurance responsabilité civile professionnelle 121154330F-MCE-001
Le propriétaire reste responsable de son chien, il doit avoir une assurance responsabilité civile.

6. Réservation

Toute réservation doit être effectuée par mail : contact@bienvenuechezuzy.fr

La réservation sera confirmée qu'après la validation par le pensionneur, et selon dates disponibles, et ensuite un acompte de 50% sera demandé à réservation validée, le solde à l'arrivée du chien. (carte bancaire possible).

Pour rappel, tout retard de récupération par rapport à la date prévue du chien, pourra être facturé en supplément.
(en cas d'annulation : l'acompte de 50% n'est pas rembourser.

7. Autorisation (optionnelle)

Le propriétaire autorise le pensionneur à prendre des photos, vidéos de son chien à des fins de communication (réseaux sociaux).

Sachant que les photos, les vidéos ne sont utilisées qu'en toute bienveillance pour nos toutous et pour promouvoir la pension. (à confirmer sur le contrat)

8. Documents obligatoires pendant le séjour

- Carnet de santé avec les vaccins à jour obligatoires. (CHPPIL et toux du chenil)
- Identification puce électronique ou tatouage (ainsi que traitement anti-parasitaire/vermifuge à jour)

9. Cas chien malade/petits bobos

En cas de problème : suspicion de maladie, accident, grosse blessure, le propriétaire sera contacté immédiatement. Si injoignable, le pensionneur est autorisé à faire intervenir le vétérinaire référant situé à 3km de la pension.

La clinique Les Trois Sources - 4 rue Pierre Bordereau, 21320 Pouilly-en-Auxois.

Tous les frais de vétérinaires sont à la charge du propriétaire et à régler directement au vétérinaire. En cas de décision médicale urgente (chirurgie par exemple), le pensionneur suivra les instructions du vétérinaire et du propriétaire. Le propriétaire autorise le pensionneur à faire intervenir le vétérinaire en cas d'urgence vitale si il est injoignable.

Attention, le chien peut présenter des petites griffures, écorchures superficielles dues à des activités dans le parc seul ou avec ses congénères. Ses petits bobos font partie de la vie normale et quotidienne du chien et seront évidemment soignés, et ne constituent pas une négligence du pensionneur.

Une infirmerie au sein de la pension est à la disposition du chien aussi bien pour les petits bobos ou si besoin de repos/isolément et/ou attente du vétérinaire.

(en cas de traitement en cours : au cas par cas selon type de solution, et degré d'acceptation du chien).



10. Fermetures exceptionnelles

Le pensionneur se réserve le droit de fermer pour congés en prévenant le propriétaire du chien 30 jours avant, sauf cas de force majeure (intempéries exceptionnelles, décès, maladie et accident).

Sachant que ce sera signalé sur les réseaux sociaux (Instagram, site internet dont la mise à jour est régulière). Seule la pension est ouverte 7/7 jours.

Vincenot Marylène
BIENVENUE CHEZ UZY
3 route de Saulieu
21320 Thoisy le Désert

☎ 06 26 927 927
✉ : contact@bienvenuechezuzy.fr
Site internet : bienvenuechezuzy.fr
Siret : 10610662800014



Entrepreneur non assujetti à la TVA.